
**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 décembre 2006 à 8 h 30
4555, rue de Verdun**

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Trudel, Maire de l'arrondissement
Madame Ginette Marotte, Conseillère de ville
Monsieur Alain Tassé, Conseiller de ville
Monsieur Paul P. Beaupré, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Marc Touchette, Conseiller d'arrondissement
Madame Josée Lavigueur Thériault, Conseillère d'arrondissement

ABSENCE :

Monsieur André Savard, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Baril, Directeur d'arrondissement
Monsieur Dany Tremblay, Directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises
Monsieur René Breton, Directeur de la Culture, sports, loisirs et développement social
Madame Francine Morin, Responsable du protocole et des relations publiques
Madame Louise Hébert, Directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire du conseil d'arrondissement

CA06 21 0496

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Ginette Marotte

appuyé par Josée Lavigueur Thériault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil de l'arrondissement de Verdun tenue le lundi 4 décembre 2006 à 8 h 30.

10.01

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de question n'a pas lieu étant donné l'absence d'un auditoire.

10.02

CA06 21 0497

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET IMPOSANT UN TARIF À CETTE FIN (EXERCICE FINANCIER 2007).

La conseillère Ginette Marotte donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, sera présenté un règlement concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin (exercice financier 2007).

Dispense de lecture est alors demandée, copie du projet de règlement ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil.

40.01 1062196017

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Ginette Marotte

appuyé par Josée Lavigueur Thériault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 8 h 40.

70.01

MAIRE

SECRÉTAIRE